

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020**

ARRONDISSEMENT
TOUL
CANTON
NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 15

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – KOENIG Amélie – Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Charles LANGLADE - Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 juin 2020

La convocation du conseil avait été faite le 10 juin 2020.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 23 juin 2020.

Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil
Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 5 juin 2020 est adopté.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE

N°1-IV-2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de la séance du 14 février 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement de	32 820,14 €
Excédent reporté	123 149,30 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	155 969,44 €

⇒ Section d'investissement :

Excédent d'investissement	55 052,22 €
Reste à réaliser (déficit)	11 680,00 €
Soit un excédent de financement de	43 372,22 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	155 969,44 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	11 680 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	144 289,44 €
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	55 052,22 €

TAUX D'IMPOSITION 2020

N°2-IV-2020

Sur proposition de la commission des impôts,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** à l'unanimité le taux des impôts locaux applicables en 2020 selon le détail suivant :

⇒ Taxe sur le foncier bâti :	12,78 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti :	23,28 %

SUBVENTIONS

N°3-IV-2020

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer pour l'exercice 2020 les subventions suivantes :

Association des jeunes Sapeurs-Pompiers de Neuves-Maisons	100,00€
Association du Bélier Meulson	12 450,00€
Foyer Rural (abstentions : F. COX, G. JOLY, P. NAVET)	600,00€

Celles-ci seront inscrites au budget primitif 2020 de la commune et sont imputées au compte 6574.

CHASSE : DEMANDE D'ABATTEMENT LOT N°1

N°4-IV-2020

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de monsieur Francis SACCOMANDI, adjudicataire de la forêt communale de SEXEY-AUX-FORGES. Il demande à la commune une déduction de 1 500,00 € sur le loyer 2020 du lot n°1 pour compenser l'augmentation de la taxe à l'hectare suite aux dégâts perpétrés par les sangliers qui est passée de 2,68 € à 6,57 € l'hectare. De plus, selon lui la deuxième partie de saison de chasse aurait été perturbée par les affouagistes entraînant la démission de 3 actionnaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité (abstention : Hélène DUMOND),

- **Décide** d'appliquer une réduction de 1 000,00 € sur le loyer 2020 du lot n°1.

BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE

N°5-IV-2020

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** le budget primitif de la Commune présenté par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2020 et se décomposant comme suit :

⇒ Section de fonctionnement :

Recettes 1 229 360,34 €

Dépenses 1 229 360,34 €

⇒ Section d'investissement :

Recettes 86 516,16 €

Dépenses 86 516,16 €

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

N°6-IV-2020

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

La règle nationale du quota a été supprimée ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique paritaire.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique paritaire :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2020

Filière technique :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 15 juin 2020, aussi, le Maire propose d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (abstention : Florence COX),

- **De fixer** les taux de promotion suivants pour l'avancement de grade :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2020

Filière Technique :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

TRANSFORMATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE

N°7-IV-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation du poste adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (ancien grade) en poste adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (nouveau grade) en raison d'un avancement de grade interne.

Il propose de procéder à la suppression du poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (ancien grade) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 24,5 heures, et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 24,5 heures, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18 juin 2020,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité (abstention : Florence COX),

- **Décide** de supprimer le poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe affecté d'une durée hebdomadaire de 24,5 heures à compter du 1^{er} juillet 2020 et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 24,5 heures.
- **Décide** d'y affecter Madame Corinne KOENIG à compter du 1^{er} août 2020.

TARIFS 2021 DE LA SALLE POLYVALENTE

N°8-IV-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité d'appliquer à compter du 01/01/2021, les tarifs de location suivants pour la salle polyvalente :

GRANDE SALLE

Période ETE : du 1^{er} mai au 30 septembre

Période HIVER : du 1^{er} octobre au 30 avril

- ◇ Nettoyage, rangement et balayage sont à la charge de l'utilisateur, lavage des sols à la charge de la commune
- ◇ Etat de mise à disposition de la grande salle : vide
- ◇ Remise des clefs le vendredi à 14h30
- ◇ Reprise des clefs le lundi à 8h30
- ◇ Capacité d'accueil 150 personnes maximum

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Réunion à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	131 €	155 €
Soirée à entrées payantes (hors bals) réservées aux associations	340 €	411 €	465 €	536 €

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Repas familial (salle + cuisine + vaisselle) 150 personnes maxi - de 40 personnes	304 €	374 €	419 €	501 €
40 à 79 personnes	343 €	418 €	461 €	539 €
80 à 110 personnes	384 €	458 €	507 €	586 €
+ 110 personnes	425 €	506 €	547 €	631 €

**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE
LOCALE (SPL) GESTION LOCALE AU TITRE DE L'ANNEE 2019 N°9-IV-2020**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 7 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de SEXEY-AUX-FORGES à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la commune de SEXEY-AUX-FORGES est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par Ghislain PAYMAL des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité, de voter contre l'approbation du rapport d'activité de la SPL Gestion Locale pour l'année 2019. En effet, les conseillers municipaux considèrent que ce rapport est

trop succinct, principalement dans la partie statutaire et financière. Le déficit de 148 629 € n'est pas suffisamment commenté et détaillé pour le valider et aucune information n'est donnée sur les moyens mis en œuvre pour arriver à un équilibre des comptes.

ANNEXE : rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de 2019.

**PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS N°10-IV-2020**

La présente délibération annule et remplace la délibération de même intitulé prise le 5 juin 2020.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts

Considérant que le conseil municipal doit délibérer pour proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de noms de commissaires répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé :

Considérant qu'il y a notamment lieu de proposer des commissaires :

- de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- âgés de 18 ans au moins ;
- jouissant de leurs droits civils ;
- inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Considérant que parmi les titulaires, il convient de proposer 12 commissaires habitant la commune et redevables d'une taxe d'impôt direct local dans la commune,

Considérant que parmi les suppléants, il convient de proposer 12 commissaires habitant la commune et redevables d'une taxe d'impôt direct local dans la commune,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des voix, propose la liste ci-dessous :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Coryse GEORGES | - Yves MASSON |
| - Daniel BORACE | - Alain LANOUE |
| - Daniel KOENIG | - Yves BECHAMPS |
| - Gilles JOLY | - Jany KOENIG |
| - Pascale NAVET | - Denis HARMAND |
| - Charles LANGLADE | - Marie-José BAKOUR |
| - Christian DROUOT | - Michel MERCIER |
| - Colette GERARD | - Catherine MASSON |
| - Marie-Claire KOENIG | - Denis LELIEVRE |
| - Maurice KOENIG | - René NUSS |
| - Ghislain PAYMAL | - Céline BAUDON |
| - Francis SACCOMANDI | - Claude CHARRIERE |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS